

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Demande de subvention au Département au titre des équipements de proximité pour l'installation d'un « pump track »		<u>SEANCE DU 20.06.2024</u>  <u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance :</u> J.F. JOLY
Date de convocation : 13.06.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	
Date d'affichage : 13.06.2024	Présents : 8 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2024.06.037	Pouvoirs : 2	

**OBJET : BUDGET - Demande de subvention au Département au titre des équipements de proximité pour l'installation d'un « pump track »**

Madame le maire indique que la commission tourisme souhaite installer un pump track afin de diversifier les activités en toutes saisons avec ou sans neige.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de développer les activités dans l'objectif de dynamiser la vie locale et promouvoir le tourisme.

L'activité Pump track est un équipement moderne, facile d'entretien et adapté à cette volonté d'améliorer la vie quotidienne des habitants et l'attractivité du village.

L'investissement est estimé à 120 000€ HT ainsi décomposé :

- Etudes et maîtrise d'œuvre : 9 000€,
- Préparation du terrain : 24 000€,
- Equipements : 82 000€,
- Réaménagements : 5 000€.

Ce type d'équipements est éligible à une subvention départementale dans le cadre du pacte de territoire 2024-2026, rubrique Equipements de proximité, au titre des dépenses liées à un aménagement extérieur.

Dans ce contexte, le plan de financement est le suivant :

SOURCES	MONTANT (€HT)	TAUX (%)
FONDS PROPRE	87 000	72,5
EMPRUNT	0	0
SOUS-TOTAL AUTO FINANCEMENT	87 000	
ETAT-DETR	0	0
CONSEIL DEPARTEMENTAL	30 000	27,5
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	33 000	
TOTAL HT	120 000	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel, décrit ci-dessus et notamment la demande de subvention départementale ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à déposer une demande d'aide financière à hauteur de 30% et signer tous documents relatifs à cette opération.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs : C. GROSGURIN à J.F. JOLY et M.C. COUTURIER à D. JULLIARD)

**DELIBERATION N°01247.2024.06.037**

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET